

INFORMATION PETITE ENFANCE !!!

Le syndicat CFTC a récemment questionné Messieurs TOUAHRIA et QUENUM sur les difficultés rencontrées dans le secteur petite enfance et nous tenons à vous faire part du compte-rendu de nos échanges et des avancées constatées sur les revendications du personnel de la petite enfance.

L'absence de directrices et les continuités de direction

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer qu'au 1^{er} janvier 2022, tous les postes de direction de structure seront pourvus.

Cela réduira donc, voire, mettra fin aux intérim de direction.

Tous les postes de directions à pourvoir ont été diffusés et ouverts à la mobilité interne même si la Direction petite enfance nous a informé qu'aucun agent en fonction à Aulnay-sous-Bois n'avait fait acte de candidature.

La Direction nous a également précisé que le critère d'ancienneté était bien pris en compte mais ne pouvait pas être le seul à déterminer le choix du candidat

La rémunération de la continuité de direction

Les continuités de direction sont effectivement rémunérées depuis l'arrivée du Directeur petite enfance sur la base de 8 heures supplémentaires mensuelles afin de valoriser l'engagement des directrices volontaires pour assurer cette mission.

Le syndicat CFTC a demandé à ce que ce montant soit porté à 10 heures dans un premier temps.

Concernant les postes non pourvus

La Direction Petite enfance nous a informé que pour pallier les difficultés de recrutement récurrentes dans ce domaine le rythme des recrutements a été intensifié, 7 jurys ont été organisés en trois mois et 24 candidats ont été reçus.

Les annonces de recrutement sont diffusées sur de nouveaux supports et des partenariats récents ont été mis en place avec certaines écoles.

Pour exemple en octobre dernier la ville a conclu un partenariat avec l'IRTS Ile de France de Montrouge pour élargir le vivier de candidats potentiels.

Ceci a permis le recrutement de 17 nouveaux agents en trois mois.

Sur la question des arrêts maladie liés à la pénibilité du travail

La Direction petite enfance nous informe qu'entre 2019 et 2020, à l'exception de ceux liés au COVID, le nombre d'arrêts de travail à la Direction petite enfance a sensiblement diminué.

Nous avons demandé davantage de précisions sur les chiffres et reviendrons vers vous pour vous les communiquer lorsque nous les aurons.

De plus, dès l'année 2020 la décision a été prise de sanctuariser les congés et heures supplémentaires des personnels de la petite enfance malgré la fermeture pendant plusieurs mois des crèches.

La prime COVID a été accordée aux agents ayant assuré leurs missions pendant le confinement.

Le rythme de travail des agents a été adapté en ne les mobilisant que trois jours sur cinq avec des horaires allégés.

Mise en place de points bilatéraux réguliers avec les directrices de structures.

Le départ de la Directrice Adjointe

La Direction petite enfance nous a confirmé que son départ n'était pas souhaité mais que la collectivité n'a ni la volonté ni les moyens de s'y opposer.

Nous pouvons vous annoncer que le principe de son remplacement a été officiellement validé et qu'un recrutement sera prochainement lancé.

Les conditions de travail et la considération des agents

La Direction petite enfance nous confirme que des mesures ont déjà été mises en œuvre suite aux revendications des Directrices de structures :

- Renforcement des réunions de service et de concertation
- Recrutements
- Organisation prochaine d'un séminaire
- Proposition aux responsables de structure de disposer d'un budget semestriel par crèche
- Extension de la disponibilité des personnes ressources du siège de la DPE
- Augmentation du régime indemnitaire des assistantes maternelles intervenant en structure en l'absence de leurs enfants à accueillir

Création d'un lieu de ressources documentaires (bibliothèque), à la demande des agents, avec la mobilisation de crédits supplémentaires pour ce faire.

La question du travail participatif sur les MAF

La Direction petite enfance nous a informé avoir reçu il y a trois semaines deux responsables de MAF ayant déjà travaillé en amont avec leurs collègues. Elles ont présenté plusieurs projets qui vont être discutés en concertation avec les professionnelles concernées.

La clarification des missions des agents du RPE notamment

En plus des fiches de postes qui existent déjà la Direction petite enfance s'est engagée à produire des notes de service et d'organisation pour préciser encore d'avantage les modalités de fonctionnement et les attributions de chacun.

EN CONCLUSION...

Le syndicat CFTC, en vous communiquant ces informations officielles, ne signe pas un chèque en blanc à la Direction petite enfance et sera particulièrement attentif quant au suivi effectif de toutes ces mesures déjà partiellement mises en place ou en passe de l'être.

Cependant nous constatons aujourd'hui que le dialogue est instauré avec la Direction petite enfance et qu'il commence à produire ses premiers effets.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous associerons pas au mouvement de grève du 16 novembre décidé par un autre syndicat et nous continuerons à privilégier le dialogue et la concertation tant qu'ils seront porteurs d'avancées concrètes dans l'intérêt des agents et du service public municipal de la petite enfance.

AFFAIRE A SUIVRE ...



Section syndicale C.F.T.C. d'Aulnay-sous-Bois
1, boulevard Félix Faure – 93600 Aulnay-sous-Bois
Tél. : **01 48 66 73 48** **06 26 41 63 08**

Courriel : cftc93600@outlook.fr



Permanences : toute la semaine et sur rendez-vous